

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC8

présenté par

Mme Anthoine, Mme Meunier, Mme Kuster et M. Boucard

ARTICLE 17

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« fourni ses meilleurs efforts »

les mots :

« effectué les démarches nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Les termes « Il a fourni ses meilleurs efforts » apparaissent trop flous. Il convient de choisir une formulation plus ferme.